

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

<p><b>OBJET :</b></p> <p><b>DESIGNATION D'UN CONSEILLER COMMUNAUTAIRE AU SEIN DU SYNDICAT AGENCE DE GESTION ET DEVELOPPEMENT INFORMATIQUE (AGEDI)</b></p>	<p><b>Nombre de Conseillers : 38</b>  <b>En exercice : 38</b>  <b>Présents : 36</b>  <b>Votants : 36</b>  <b>Délib. n° 14 – 30/07/2020</b></p> <hr/> <p>Certifié exécutoire          Transmis à la Sous Préfecture de Prades          le          Par porteur          Publié le          Notifié le</p>
---	--

**L'an deux mille vingt, le 30 juillet**, le Conseil de la Communauté de communes Roussillon Conflent regroupant les Communes de Bélesta, Boule d'Amont, Bouleternère, Casefabre, Corbère, Corbère les Cabanes, Corneilla de la Rivière, Glorianes, Ille sur Têt, Millas, Montalba le Château, Néfiach, Prunet et Belpuig, Rodès, St Féliu d'Amont, Saint-Michel de Llotes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sur la commune de ILLE SUR TET (salle La Catalane), sous la présidence de William BURGHOFFER.

Date de la convocation : Mercredi 22 juillet 2020

**Présents :** AYMERICH Claude (T), BAPTISTE Florence (T), BARNOLE Catherine (T), BIANCHINI Marc (T), BOHER Monique (T), BONACAZE Benoit (T), BOTEBOL Claudine (T), BOURNIOLE Frédéric (T), BURGHOFFER William (T), COSTE Claude (T), CRISTOFOL Françoise (T), DOMENECH Alain (T), ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie (T), GARSAU Jacques (T), HARIBOU Ali (T), LAFFORGUE Guy (T), LAVILLE René (T), LECOINNET Jean-Philippe (T), MARTINEZ Marie (T), METLAINE Naïma (T), NOGUERA Laurence (T), NOGUES Dominique (T), OLIVE Robert (T), PAGES Caroline (T), PARRILLA Jérôme (T), PERSON Claude (T), PETIT Vivien (T), POUDADE Danielle (T), PROFFIT France (T), ROMERO Pierre (T), SILVESTRE Joseph (T), SOLER Gérard (T), SOLERE Jean-Claude (T), SURJUS Monique (T), TRAFI Pascal (T), VILA Patrice (T),

**Absents excusés :** DRAGUÉ Céline (T), GOMEZ Claude (T),

**Absents ayant donné pouvoir :**

Vivien PETIT a été nommé secrétaire de séance.

PREFECTURE DE PERPIGNAN Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 07/08/2020 066-246600415-20200730-DE_037_2020-DE
---

VU le Code général des collectivités territoriales

VU la délibération 14-2020 du 6 décembre 2018 portant adhésion de la communauté de commune Roussillon Conflent au Syndicat Intercommunal AGEDI

VU l'arrêté préfectoral 2020/DRCL/BLI/n°28 pris par la préfecture de Seine-et-Marne le 2 juillet dernier, approuvant les statuts du syndicat,

CONSIDERANT que le syndicat mixte A.GE.D.I. est un syndicat intercommunal ayant pour objet la mutualisation des services informatiques, télématiques et prestations de services portant sur la mise en œuvre des nouvelles technologies et d'accompagnement des collectivités membres dans le fonctionnement et le développement de leur système d'information (NTIC).

CONSIDERANT qu'en application de l'article 7 des statuts du Syndicat, la collectivité relevant du collège 1, il convient de désigner 1 conseiller communautaire pour représenter la Communauté de Communes Roussillon Conflent au sein du Syndicat.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
Le Conseil communautaire,**

**DESIGNE** Madame **CRISTOFOL Françoise**, conseillère communautaire, comme délégué de communauté de communes Roussillon Conflent au sein de l'assemblée spéciale du syndicat mixte ouvert A.GE.D.I. conformément à l'article 10 des statuts

**CHARGE** le Président de faire toutes les diligences utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Ille sur Têt, les jours, mois, et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,  
William BURGHOFFER**



RF PREFECTURE DE PERPIGNAN
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 07/08/2020 066-246600415-20200730-DE_037_2020-DE